

## Cession de droits d'auteur

**À toutes les équipes candidates au concours « Mini maousse – minimaisons roulantes »**

Dans le cadre de la promotion du concours « Mini maousse – minimaisons roulantes », la Cité de l'architecture et du patrimoine / Institut français d'architecture souhaite pouvoir utiliser les documents que vous aurez rendu ou leurs représentations.

*Le fait de participer au concours implique l'acceptation de son règlement :*

*«En participant au concours, les candidats acceptent que leurs projets soient utilisés pour toute promotion et communication relative à l'opération et de collaborer pleinement avec la Cité de l'architecture et du patrimoine pour faciliter la promotion de leurs projets.»*

Nous avons bien noté que vous acceptez de nous céder de manière non exclusive, sans contrepartie financière, les droits d'auteur, de reproduction et de représentation résultant de votre contribution.

### **Par droit de reproduction, il faut entendre :**

La fixation matérielle des éléments caractérisant votre contribution qui nous permettra de les communiquer au public, notamment par enregistrement numérique sur site Internet, par impression et photocopie, mais aussi par chargement, affichage, passage, transmission ou stockage permanent ou précaire dans un support de masse ou via un réseau.

### **Par droit de représentation, il faut entendre :**

La communication au public de votre contribution :

- par voies de l'Internet ;
- par voies d'édition sur l'ouvrage d'édition papier rendant compte des travaux réalisés par les équipes participant au concours « Mini maousse - minimaisons roulantes » ;
- par représentations sur grand écran, dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon, et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information ou de formation ;
- dans le cadre de toutes expositions liées au concours « Mini maousse - minimaisons roulantes » présentant les projets reçus.

Nous avons bien noté également que vous acceptez que vos droits cédés puissent faire l'objet d'une rétrocession, à titre gratuit, à l'État / Ministère de la Culture et de la Communication (Délégation aux arts plastiques et Direction de l'architecture et du patrimoine), aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau.

Cette rétrocession aura un périmètre absolument identique à celui des cessions ci-dessus décrites et la destination des droits rétrocedés sera en tous points identique à celle prévue et décrite ci-dessus.

Les documents que vous voudrez bien nous remettre au titre de votre contribution et/ou de celle de votre équipe, comme il est demandé dans le règlement, sont décrits dans le tableau joint en annexe. Si la description de ces documents était différente de celle énumérée dans le tableau joint en annexe, nous vous invitons à le compléter par une description précise des ajouts éventuels.

De plus, nous avons bien noté que vous nous garantissez l'usage paisible des droits que vous nous cédez, à savoir que vous/l'équipe êtes créateur du projet rendu pour le concours « Mini maousse – minimaisons roulantes » et que vous vous engagez à nous préserver contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui résulteraient de votre contribution.

Vous nous garantissez avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de diffuser l'image des personnes éventuellement photographiées.

Je soussigné(e) <<prénom mandataire>> <<nom mandataire>>, accepte les termes ci-dessus et en conséquence cède à la Cité de l'architecture et du patrimoine / Institut français d'architecture de manière non exclusive, sans contrepartie financière, pour la durée légale de protection des créations littéraires et artistiques, pour le monde entier, les droits d'auteur de reproduction et de représentation résultant de ma contribution et de celle de mon équipe au concours « Mini maousse – minimaisons roulantes » (cf. liste des documents remis en annexe).

Fait à ....., le .....

Mention « Lu et approuvé »  
Signature

## Annexe

Liste des documents que vous voudrez bien nous remettre au titre de votre contribution et/ou de celle de votre équipe, pour le concours « Mini maouuse – minimaisons roulantes » comme il est demandé dans le règlement,

Si vous souhaitez compléter la liste des éléments obligatoires à remettre pour votre participation au concours (liste énumérée ci-dessous), nous vous invitons à compléter le tableau par une description précise des ajouts éventuels.

**Tous ces éléments devront comporter le cartouche avec le numéro d’anonymat prêt à imprimer reçu par les équipes.**

	DESCRIPTION
1	un panneau <b>rigide</b> de 84 cm x 84 cm comportant tous les éléments utiles à la compréhension du projet : plans coupes, croquis, détails, texte, etc.
2	une maquette du projet (deux maquettes si nécessaire), à l'échelle 1/10. Chaque maquette devra impérativement avoir un conditionnement pour le transport (caisse solide) et être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises. Préciser le nombre.
3	une fiche de synthèse du projet (format A4) comportant le titre, la description du projet (400 signes maximum) et une photo de la maquette.
4	un cédérom (MAC ou PC) contenant : le panneau (format .pdf, résolution 300 dpi), 3 photos de la maquette et 2 images du <b>projet</b> (format .tiff, résolution 300 dpi, +/- A4), la fiche de synthèse (format .pdf, résolution 300 dpi), un fichier Word avec le titre et la description du projet (400 signes maximum).
5	un cahier format A4 (facultatif) pouvant compléter et rendre compte de la démarche du projet, des informations techniques, descriptifs matériaux, montage, etc.,
6	
7	
8	
9	